



MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 20 août 2020
Nombre de Conseillers en exercice : 15 présents : 15
Nombre de voix Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 7.14

L'an **deux mille vingt** et le **03 septembre**, à **20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS, Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, M. AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Monsieur Franck EVIN

Objet : Effacement de dettes suite à décision du Tribunal d'Instance

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Trésorerie de CAZÈRES a fait parvenir un dossier pour effacement de dettes suite à surendettement d'un administré.

Il expose que ce contribuable avait, au profit de la Commune, une dette d'une valeur totale de 138.65 € correspondant à des frais de repas de cantine scolaire. Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers, la Commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette auprès de la Trésorerie en ce sens.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'effacement de dettes de cet administré pour un montant total de 138.65 € par l'émission d'un mandat au compte 6542.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **08 septembre 2020**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **04 septembre 2020**

Le Maire,
Christian SANS

